

► Dans les Landes, de la visioconférence nouvelle génération

Le CG des Landes vient de lancer, il y a quelques jours, Visiolandes, un système de visioconférence porté par l'ALPI*, à destination du public (particuliers et entreprises notamment). Pour résumer le "plus" de Visiolandes, Henri Emmanuelli a une formule sans détour et sans ambiguïté : "C'est mieux que Skype !". Pour sa part, Renaud Lagrave, qui dirige l'ALPI sur le terrain, énonce deux des qualités essentielles du dispositif : "professionnel et sécurisé". Avant d'ajouter que la visioconférence est une technologie qui existe depuis assez longtemps mais qui, jusqu'à maintenant, est relativement compliquée à mettre en œuvre. Depuis la généralisation d'internet, en revanche, les outils fonctionnent mieux et permettent de connecter plusieurs postes en simultanée, autre différence d'avec Skype. Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, Visiolandes est "une première en France". Il s'agit en effet, ni plus ni moins, de **mailler l'ensemble du territoire départemental de systèmes de visioconférence pouvant entrer en contact les uns avec les autres, soit en point à point, soit en simultanée pour plusieurs utilisateurs**. Pour cela, le CG s'est appuyé sur son réseau de vingt EPN, les AMI (Ateliers multiservices ; dispositif remontant à 8 ans), afin de les doter de terminaux de visioconférence. Avantage de cette approche, on considère que c'est une fonctionnalité supplémentaire offerte dans une organisation où figurent déjà des animateurs pour accompagner les utilisateurs. "Sans limite en ce qui concerne le point à point" - le "pont" du système, qui se trouve à Mont-de-Marsan, supporte jusqu'à trente conférences en simultanée entre les AMI - on peut cependant, ajoute Renaud Lagrave, monter en puissance l'ensemble (le faire passer de 5 à 20 mégas) en cas de besoin. **Le budget correspondant à ce déploiement est de 400 000 euros** "largement financé par l'Europe" (50 %), commentent les responsables. Le reste du financement se partage entre le CR (18 %), le CG (14 %) et l'ALPI. C'est l'opérateur Polycor qui a été retenu dans le cadre d'un appel d'offres, avec une solution VPN / cryptage, avec notamment possibilité d'échanges de données diverses. Le système est ouvert à chacun, particulier, entreprise...

IMPACT ET AVANTAGES DU SYSTEME VISIOLANDES

Ils sont nombreux et positifs, selon les acteurs. Pour la société utilisatrice Helileo, plate-forme d'essai de GALILEO (basée à Saint-Paul-lès-Dax) qui travaille à l'international, il s'agit là d'outils indispensables qui permettent d'optimiser "le temps et l'argent". Surtout, ce dispositif offre aux PME une interface avec les grands groupes qui, eux, sont équipés de systèmes de visioconférence. **Sans oublier, élément fondamental pour les PME, que les visioconférences ont lieu en contexte sécurisé**. C'est mieux que l'audioconférence, plus convivial et plus fonctionnel notamment, avec la possibilité d'échange de documents. C'est là un outil de compétitivité pour le territoire et de créativité : "ne pas rendre ce type d'outil difficile d'accès aux PME". On peut ainsi travailler à l'échelle d'un département comme les Landes où les distances sont grandes sans se déplacer forcément, ce qui se traduit par des économies de temps et d'argent pour les utilisateurs, sans oublier le progrès écologique. Parallèlement, la qualité de la communication et la vie personnelle s'en trouvent améliorées.

Visiolandes, fort d'un partenariat très complet - avec des organismes tels que la CCI, la Chambre de métiers, Pôle Emploi, la CAF, les Pupilles de l'enseignement public, l'université de Bordeaux III, l'URSSAF, le GRETA... -, présente une palette diversifiée d'autres utilisations possibles : emploi (visioconférences organisées pour des demandeurs d'emploi avec Pôle Emploi)... Attention cependant à ne pas oublier de prévoir l'encadrement juridique des rendez-vous, en cas d'enregistrement des conférences par exemple. Du côté de Bordeaux III, il s'agit de **renforcer le projet "université hors les murs" en luttant contre la "fracture sociale d'accès aux savoirs"** (due à l'iniquité dont souffrent certains territoires), selon les mots de Didier Paquelin, vice-président de l'université Michel-de-Montaigne Bordeaux III, chargé des TIC. Ici encore, toute une batterie d'usages en cours ou à développer : formation à distance, conférences ouvertes au public, reprise de cursus universitaires, validation d'acquis de compétence...).

EVOLUTION DU DISPOSITIF

Le dispositif repose sur au moins deux composantes susceptibles d'évoluer elles-mêmes : l'infrastructure existante, d'une part, et les 20 AMI d'autre part.

Concernant le réseau d'abord, **Morcenx va disposer d'une connexion fibre optique**, ce qui améliorera la qualité grâce aux terminaux nouvelle génération que l'on pourra relier à Visiolandes. Ici, les évolutions possibles de la visioconférence sont variées : maintien à domicile, télédiagnostic... Ensuite, au niveau des AMI, **deux nouvelles implantations sont annoncées pour bientôt : à Mugron et Peyrehorade...** Enfin, le système pourrait être étendu à d'autres départements. Une dizaine d'entre eux en tout cas se sont montrés très intéressés par l'initiative, dont l'Ardèche, les Alpes-Maritimes et la Charente-Maritime qui ont pris contact. "C'est l'esprit des fonds européens", ajoute-t-on du côté du CG des Landes.

* ALPI, Association landaise pour l'informatique créée en 1985, elle est devenue syndicat mixte le 31 décembre 2003. Présidé par Henri Emmanuelli, il regroupe près de 500 adhérents, parmi lesquels 298 communes, 23 communautés de communes et deux communautés d'agglomération mais aussi 29 CCAS, 7 CIAS, 12 maisons de retraite, 58 syndicats intercommunaux, la CCI des Landes, le Centre de gestion, le Centre hospitalier de Dax, le SDIS... Web : www.alpi40.fr/

► Consultation autour du très haut débit

Dix ans pour généraliser le très haut débit ? C'est possible, estime l'AVICCA, si l'on met en place un **système de péréquation entre les territoires**, ainsi qu'un cadre favorable pour un accès aux fourreaux à un tarif régulé, à destination des "cibles prioritaires que constituent les services publics et les entreprises". Il faut également, pendant les dix ans qui viennent, "assurer en parallèle une montée en débit des territoires, qui soit cohérente avec l'objectif national de fibrage". Ce commentaire fait suite au point d'étape sur le développement de la fibre en France organisé par Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée du développement de l'économie numérique, et Jean-Claude Mallet (ARCEP). Au cours de ce point d'étape ont été présentées les "Orientations de l'ARCEP suite à la première phase des travaux d'expérimentation et d'évaluation relatifs à la mutualisation des réseaux en fibre optique", document soumis à **consultation publique du 7 au 30 avril 2009**. Par la suite une première décision sera adoptée "au début de l'été" avec, préalablement, un projet de décision en consultation publique "dans le courant du mois de mai". Un document à lire sur le site de l'ARCEP.

Web : http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/orientations-fibre-thd-070409.pdf

► Le Cantal se mobilise sur ses télécentres

Créer des télécentres c'est bien, mais cela ne suffit pas. Et à l'heure où le télétravail est appelé à connaître une actualité parlementaire prochaine*, le CG du Cantal, lui, est en phase opérationnelle depuis quelque temps déjà. Mieux, une "seconde phase" a même démarré sur son territoire qui, aujourd'hui, compte trois télécentres ouverts (mis en place dans le cadre d'un appel à projets de la DIACT) et quatre autres en cours d'ouverture. C'est "la mise en place d'une stratégie locale d'animation et de développement du réseau des télécentres". Objectif : développer l'emploi en secteur rural et y faire venir de nouveaux actifs, explique Fabien Miedzianowski, directeur des affaires juridiques, de l'appui aux collectivités, de la prospective et des systèmes d'information. Dans une société où la valeur du travail est largement basée sur le temps passé au travail, **deux limites, explique-t-il, compliquent le développement du télétravail : l'incertitude sur l'activité du télétravailleur lorsqu'il exerce à domicile et le risque de désocialisation**. D'où la démarche du Cantal de mettre en place des "établissements intermédiaires" dans lesquels le salarié se rend tous les matins, reçoit ses clients et fréquente d'autres actifs. Ce type de démarche est "validé par l'employeur", commente le responsable. Pour résumer, le projet Cantal a été retenu pour sept télécentres (un véritable réseau) sur une vingtaine au total de télécentres labellisés en France. Particularité de ces structures, une panoplie d'outils d'accompagnement, des formations et des animations ont été mises en place en direction des télétravailleurs, sur des thématiques spécifiques à chaque lieu accueillant un télécentre. Aujourd'hui, cinq sont ouverts (et les formations en cours) et, dès septembre, quand les sept fonctionneront, le CG démarrera sa prospection auprès des grands groupes privés industriels et de